

REGLEMENT INTERIEUR DES ELEVES INTERNES

L'internat de l'Etablissement est situé au 28 Impasse d'Estienne d'Orves. Tél. : 02.98.92.02.55 Il accueille les élèves de la fin des cours de l'après-midi au début des cours du matin. Il leur propose un cadre de travail et de détente.

1. RESPONSABILITE DE L'INTERNAT

La Responsable de l'internat est la Directrice de l'ensemble Collège-Lycée « Ste-Elisabeth - St Blaise », Maryse Rode, dont le bureau est situé au 16 rue Lamennais.

Elle organise la vie à l'internat en lien avec les Surveillantes présentes pendant la durée du séjour des élèves.

2. ACCUEIL DES ELEVES

Les élèves sont accueillis à l'internat, le soir après l'étude, jusqu'aux cours du lendemain. L'internat est donc ouvert du lundi soir au vendredi matin.

Les élèves souhaitant rentrer à l'internat le dimanche soir, merci de vous reporter au document à télécharger sur notre site internet et de nous retourner la décharge signée. Nous précisons que le petit déjeuner du lundi matin n'est pas fourni.

3. LE FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

Déplacement vers les cours

Durant la journée, les élèves assistent aux cours, soit au 9 rue Lamennais (Lycée Professionnel), soit au 16 rue Lamennais (Collège et Lycée d'Enseignement Général). Ils se déplacent donc le matin et le soir. Ces déplacements se font par la voie la plus courte, sans traîner. L'arrêt dans les magasins, ou autres types de commerces, est interdit.

Le matin, le départ de l'internat se fait entre 7h45 et 7h50. Cet horaire est impératif pour quitter l'internat le matin. L'internat est ouvert le soir à partir de 18h10.

L'accès aux chambres étant impossible durant la journée, les élèves sont priés de se munir de tout le matériel requis pour les cours de la journée et l'étude du soir.

Travail du soir

Le temps d'étude a lieu en salle d'étude au LEG, et sous surveillance :

- ➔ le lundi, mardi et jeudi : de 16h45 à 18h00

Pendant ces heures d'étude, les élèves se consacrent au travail scolaire : devoirs, leçons, lectures.

Le silence et le calme sont exigés, les déplacements injustifiés et les bavardages ne sont pas tolérés.

Chacun doit prévoir le matériel dont il a besoin pour l'étude.

- ① Le téléphone portable n'est pas admis.
- ② Pour tout travail de groupe, un mot du Professeur sera demandé.

Temps des repas

La présence aux repas est obligatoire. La ponctualité est exigée :

- Petit- déjeuner : 7h00 jusqu'à 7h30 impérativement. Et avoir quitté leur chambre à 7h50.
- Goûter : de 16h20 à 16h45.
- Repas du soir : de 19h00 à 19h30
- Le portable n'est pas admis durant le petit déjeuner et le repas du soir.

Temps de loisirs et de repos

Après le dîner, à 21h, les élèves regagnent leur bâtiment respectif sans faire de bruit. A 21h30 au plus tard, chacun est dans sa chambre et le silence est respecté. L'extinction des lumières est impérative à 22h..

Le silence est nécessaire au travail et au repos. Chacun doit donc :

- être discret dans ses déplacements (chaussons obligatoires)
- parler à voix basse et éviter de parler et de crier dans le couloir
- n'utiliser un transistor, un baladeur ...qu'en sourdine (un téléviseur est exclu), en dehors des heures d'études (où l'usage de ces instruments est interdit).

- Les bouilloires et les cafetières électriques sont interdites dans les chambres.

Le mercredi

Les internes peuvent être libres le mercredi après 16h20.

- de 16h20 à 18h10 : sortie en ville.

Pour pouvoir sortir en ville le mercredi, à Douarnenez, les élèves doivent remettre au secrétariat l'imprimé « Autorisation de sortie », à télécharger sur le site, signé par les Parents.

Les élèves de Terminale ont la possibilité de sortir en ville, le lundi, de 18h00 à 19h00, après l'étude.

Une soirée détente peut être proposée le mercredi soir : cinéma, vidéo, ou autres activités.

4. QUELQUES REGLES IMPORTANTES

Les chambres

Elles sont confiées aux élèves, qui doivent les maintenir en parfait état d'ordre et de propreté. Les chambres sont visitées régulièrement par le personnel de service et la Direction pour vérifier leur entretien. Ce personnel de service assure le nettoyage des parties communes.

Les élèves doivent impérativement aérer les chambres, tous les jours, au moins 10 minutes matin et soir.

Les cigarettes et alcools

Suivant la réglementation, comme dans tous les établissements, l'usage du tabac et de l'alcool n'est pas autorisé.

Drogues

La consommation et la distribution de stupéfiants sont interdites par la Loi Française. L'usage de tels produits et leur diffusion à l'intérieur ou aux abords de l'Etablissement sont strictement interdits.

Les portables

Les portables ne sont pas autorisés :

- Pendant les repas,
- Pendant les études,
- Et après 22h.

Les ordinateurs portables : les ordinateurs portables seront tolérés pendant les temps d'étude. Après 22h, leur utilisation est interdite.

Téléphone et courrier

Le courrier est distribué aux internes, à l'heure de midi.

En cas d'urgence, les Parents des Internes peuvent joindre la Surveillante de l'Internat au 02.98.92.02.55, le soir.

Les clefs des chambres

Les élèves ferment leur chambre à clef. Ils remettent leur clef à la Surveillante :

- le soir à 21h00, dernier délai
- le matin, avant le départ, à 7h50.

Les absences

Toute absence devra être demandée préalablement et justifiée par les parents.

Les élèves qui s'absenteraient de l'Internat en dehors des heures de sortie, pour quelque raison que ce soit, sans l'autorisation de la Direction, seront sanctionnés et la famille sera immédiatement prévenue de l'absence de l'élève.

Tout changement dans le calendrier scolaire est de la responsabilité de la Direction. Nous ne pouvons admettre que les Parents ou les élèves disposent de la liberté de fixer eux-mêmes la fin des cours ou de l'absence à l'Internat.

Toute dérogation à cette règle pour des motifs raisonnables est à demander à la Direction Mme Maryse Rode ou Mme Pascale MONNERY.

- ➔ La personne qui vient chercher un(e) élève, doit se présenter à la surveillante, munie d'un justificatif d'absence.
- ➔ L'élève revenant d'une absence doit se présenter à la surveillante avant de rejoindre sa chambre.

Propreté

Les élèves sont tenus de garder en bon état de propreté les locaux mis à leur disposition à l'internat.

Il sera mis à disposition des élèves, un balai par niveau pour l'entretien régulier des chambres, ainsi que des serpillères pour essuyer systématiquement l'eau après la douche.

Vaisselle

Il est interdit d'apporter en chambre la vaisselle du réfectoire (couverts, verres, assiettes,).

Voitures

Les élèves internes qui ont leur propre voiture, la laissent sur le parking de l'Internat durant la semaine, et confient leur clé à la surveillante dès leur arrivée à l'internat le lundi. Le vendredi matin, ils sont autorisés à prendre leur voiture pour se rendre aux cours. Il est formellement interdit d'accepter d'autres élèves dans leur voiture. En cas de non respect de cet engagement, l'élève récupèrera sa voiture à l'internat à l'issue de la dernière heure de cours du vendredi.

Vois

Les élèves doivent éviter d'apporter et de laisser dans les chambres des objets de valeur, de l'argent. L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Chaque sac déposé le lundi matin et le vendredi matin dans le sous-sol de l'internat devra obligatoirement être fermé par un cadenas.

Cautions

Une caution de **50€** vous est demandée pour la chambre qui vous est confiée ainsi qu'une caution de **15€** pour la clé.

Un état des lieux sera fait dans la semaine suivant l'entrée à l'internat, ainsi que le dernier jour avant restitution des clés.

Ces 2 chèques ne sont, éventuellement encaissés, qu'en cas de dégradations ou de perte.

Les frais retenus sont ceux réellement engagés pour la réparation des dégâts : il pourra vous être reversé une partie de la caution si les réparations s'avèrent moindre, tout comme, vous pourrez recevoir une facture complémentaire permettant de couvrir l'ensemble des réparations.

Le cas échéant, ils vous seront restitués le jour de votre départ.

5. LE RESPECT DES PERSONNES ET DU MATERIEL

Il est demandé aux élèves de respecter les personnes qui sont à leur service ainsi que le matériel mis à leur disposition. Concernant l'affichage des posters dans les chambres, celui-ci se fera à l'aide d'épingles (ne pas utiliser de pâte à posters ni de scotch, ni de punaises).

Tout manquement au règlement sera sanctionné.

✂-----

COUPON-REPONSE A FAIRE PARVENIR AU SECRETARIAT (avec le dossier de rentrée)
--

Madame - Monsieur : _____

Certifient avoir pris connaissance du règlement de l'Internat.

L'Elève : _____

Certifie avoir pris connaissance du règlement de l'Internat **et s'engage à le respecter.**

A _____, le _____ **2019**

Signature des Parents,

Signature de l'Elève,